



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication (DETEC)

Monsieur Albert Rösti

Conseiller fédéral

Palais fédéral Nord

3003 Berne

Courriel : finanzierung@bav.admin.ch

Fribourg, le 8 juillet 2026

2026-641

Modification de la loi sur le transfert du transport de marchandises et arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour encourager le transport ferroviaire de marchandises à travers les Alpes pour les années 2027 à 2035 – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

En date du 12 juin 2026, vous avez mis en consultation publique un projet de modification de la loi sur le transfert du transport de marchandises (LTTM) et de l'ordonnance sur le transport de marchandises (OTM) ainsi qu'un arrêté proposant un nouveau plafond de dépenses pour les années 2027 à 2035 de 486 millions de francs. Ce projet a pour but de prolonger le soutien financier fédéral au fret ferroviaire combiné non accompagné (TCNA) à travers les Alpes après 2030.

Le Conseil d'Etat soutient l'objectif de transfert de la route vers le rail du transport de marchandises à travers les Alpes et la prolongation de l'aide fédérale après 2030. Ce projet ne doit cependant pas avoir d'impact sur les aides fédérales au trafic d'agglomération. Nous demandons donc qu'il soit précisé dans les conséquences financières (point 6.1.1 du rapport) que la Confédération veillera à ce que l'éventuelle réaffectation de la taxe sur les véhicules automobiles, qui est normalement versée au Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, ne se fasse pas au détriment du trafic d'agglomération. Le canton de Fribourg n'étant pas directement concerné par ce type de transport, nous n'avons pas d'autres remarques à formuler.

Nous vous remercions de nous avoir consulté et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Philippe Demierre, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, pour elle et le Service de la mobilité ;
à la Chancellerie d'Etat.